



COINGS

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 juin 2023

- **Présents** : Jean TORTOSA, Martine LACOTTE, Abdel ERAGRAGUI, Jean-François MORIN, Michel LACOU, Laëtitia BRUGEAT, Maud BAZIER, Alexandre FILLONNEAU, Martine TORTOSA, Benjamin DELAGE,
Véronique Brault, secrétaire de mairie
- **Absents excusés** : Cécile ARTACHO (pouvoir à Laetitia Brugeat),
- **Secrétaire de séance** : Jean-François MORIN
- Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h00.

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation PV du 3 avril 2023
2. Convention avec la FOL pour l'accueil de loisirs septembre-décembre 2023
3. Convention avec la ville de Châteauroux relative à la participation financière accordée aux familles de Coings fréquentant l'accueil de loisirs La Valla
4. Demande de fonds de concours à Châteauroux Métropole pour la mise aux normes de 4 quais de bus
5. Adhésion au groupement d'achat Approlys (signalisation verticale)
6. Désignation d'un référent déontologue des élus
7. Echange de parcelles modifiant le tracé d'un chemin rural
8. Cession d'un tracteur
9. Demande de subvention présentée par Familles Rurales
10. Création d'une plate-forme logistique sur la commune de Montierchaume
11. Questions diverses

1. Procès-verbal de la séance du 3 avril 2023

✓ Le PV a été adopté à l'unanimité

2. Convention avec la FOL pour l'accueil de loisirs septembre-décembre 2023

L'accueil de loisirs du mercredi fonctionne désormais dans d'excellentes conditions et il a parfois fallu refuser des inscriptions pour respecter le nombre maximum d'enfants fixé à 20.

Une demande a été formulée pour porter ce nombre à 24.

Il est proposé de valider la convention d'objectifs et de moyens proposée par la FOL pour la période de septembre à décembre 2023 et d'autoriser le maire à la signer.

La charge financière pour la commune est de 4226 € pour cette période.

Le coût sur l'ensemble de l'année 2023 sera donc de 13 355€

✓ adopté à l'unanimité

3. Convention avec la ville de Châteauroux relative à la participation financière accordée aux familles de Coings fréquentant l'accueil de loisirs La Valla

Une convention passée entre la ville de Châteauroux et la commune de Coings en juillet 2020, pour une durée de 3 ans, prévoyait le versement d'une participation de 2€ par jour et par enfant pour les enfants domiciliés à Coings fréquentant pendant les vacances scolaires le centre de loisirs de la Valla, la Pingaudière, le Pôle ados et la Sénatorerie.

La ville de Châteauroux déduit cette participation du montant demandé aux familles et émet un titre de recettes à la fin de chaque période de vacances scolaires adressé à la mairie.

En 2022 la commune a versé 50€ correspondant à 25 journées.

La convention venant à expiration, il est proposé de la renouveler en termes identiques et d'autoriser le maire à la signer.

Une plus large information des habitants sera réalisée sur les possibilités offertes.

✓ adopté à l'unanimité

4. Demande de fonds de concours à Châteauroux Métropole pour la mise aux normes de 4 quais de bus

Le conseil communautaire, par délibération du 19 avril 2021, a créé un fonds de concours pour la mise en accessibilité des points d'arrêt de bus, le montant de la subvention étant limité à 1500 € par projet et ne pouvant dépasser 50% des sommes restant à la charge de la commune.

4 quais de bus ont été mis aux normes dans la commune : 3 l'ont été dans le cadre du marché à bons de commande passé avec la société EUROVIA, le 4^{ème} étant réalisé dans le cadre d'un aménagement global de la traversée du Moulin de Notz par la société SETEC.

Le lieu	Montant HT	Fonds de concours	Autofinancement
Route de Villers	11 433	1 500	9 933
Avenue marcel Dassault	10 803	1 500	9 303
Route du château d'eau	13 829	1 500	12 329
Le moulin de Notz	10 856	1 500	9 356

Il est donc proposé de solliciter auprès de Châteauroux Métropole, au titre du fonds de concours spécifique, le versement de 4 fois 1500€.

✓ adopté à l'unanimité

5. Adhésion au groupement d'achat Approlys (signalisation verticale)

La commune a adhéré au marché à bon de commandes concernant la signalisation passé par Châteauroux métropole qui arrive à terme le **20/11/2023**.

Ce marché se décompose en 3 lots :

- lot 1: fourniture et pose de signalisation verticale
- lot 2: fourniture de produits de marquage routier
- lot 3: fourniture et pose de signalisation horizontale

Concernant le lot 1 : Châteauroux Métropole va rejoindre le groupement de commande par le biais du Groupement d'Intérêt Public GIP APPROLYS CENTR'ACHATS, centrale d'achat qui permet de bénéficier, grâce à la mutualisation des achats, de meilleurs prix.

Il faut au préalable que les communes intéressées soient adhérentes à Approlys.

Concernant les lots 2 et 3 : Ces lots seront relancés par Châteauroux Métropole.

- Il est donc proposé pour la fourniture et pose de signalisation verticale :
- d'adhérer au GIP APPOLYS,
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de désigner comme représentants de la commune à l'assemblée générale du GIP le maire, titulaire et M. Morin, suppléant

✓ adopté à l'unanimité

6. Désignation d'un référent déontologue des élus

La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale a prévu que chaque élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Un même référent peut être désigné par plusieurs collectivités.

L'Association des Maires de l'Indre (AMI), après consultation de différentes instances, propose Madame Armelle TREPPOZ, maitresse de conférences en droit public et directrice du Centre d'Enseignement supérieur de Châteauroux.

Il vous est proposé de retenir cette proposition

✓ adopté à l'unanimité

7. Echange de parcelles modifiant le tracé d'un chemin rural

Monsieur Robert Brulet, demeurant au Consain, a obtenu le 9 juin 2006 un permis de construire pour un bâtiment agricole à usage de stockage de grains et de matériel agricole.

Le bâtiment a cependant été implanté pour partie sur le chemin rural de Levroux à Coings, le propriétaire s'étant alors engagé à assurer la continuité du chemin en cédant une parcelle équivalente de sa propriété.

Un plan de division actant cet échange de terrain a été réalisé par le géomètre en 2018, mais aucune suite n'a été donnée par la commune.

Il convient donc de régulariser cette situation.

La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (loi 3DS) a simplifié la procédure d'échange de parcelles de chemin ruraux, en prévoyant une simple information du public pendant un mois avant la délibération du conseil autorisant l'échange.

Il est proposé de valider le principe de l'opération et d'organiser l'information du public dans les conditions prévues par les textes

✓ adopté à l'unanimité

8. Cession d'un tracteur

Grâce à une aide de l'Etat et du Conseil Départemental, la commune a pu acheter un nouveau micro tracteur doté d'équipements qui faisaient défaut (balayeuse, chargeur, broyeur, fourche à palette).

Cette acquisition ne rend plus indispensable l'utilisation du micro tracteur John Deere.

La société Cloué propose de reprendre ce matériel pour la somme de 10 000€.

Il vous est proposé d'autoriser la cession au prix de 10 000€

✓ adopté à l'unanimité

9. Demande de subvention présentée par Familles Rurales

L'association Familles rurales de Coings organise chaque année un centre de loisirs au mois de juillet.

Sa présidente sollicite une aide financière de la commune de 1 000€ compte tenu de la prise en charge par l'association du salaire de la directrice et présente à l'appui un budget prévisionnel.

Il est proposé d'adopter le principe d'une aide, mais d'en déterminer ultérieurement le montant en fonction du bilan du centre, et notamment des participations des familles et de la CAF.

✓ adopté à l'unanimité

10. Création d'une plate-forme logistique sur la commune de Montierchaume

La société MM INVEST a déposé en préfecture un dossier pour la création d'une plateforme logistique dans la zone de la Malterie à Montierchaume.

Une consultation du public sur ce projet est organisée du 26 mai au 23 juin 2023 ; pendant la durée de la consultation le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Montierchaume ou par correspondance adressée à la préfecture.

Un avis portant à la connaissance du public l'ouverture de l'enquête a été affiché en mairie de Déols et Coings incluses dans le périmètre d'affichage de 1 km.

Les conseils municipaux de Déols et Coings, sont amenés à donner leur avis sur le projet.

Il est proposé de donner un avis favorable à l'implantation projetée

✓ adopté à l'unanimité

11. informations diverses

• **Projet de Maison d'Assistantes Maternelles**

Trois jeunes femmes travaillant à Châteauroux dans le domaine de la petite enfance envisageraient d'implanter une maison d'Assistantes Maternelles (MAM) permettant d'accueillir 12 jeunes enfants ; un tel projet permettrait d'apporter une solution aux difficultés rencontrées par les parents du fait du nombre très limité d'assistantes maternelles à Coings comme dans les communes alentour.

La commune ne disposant pas d'un local adapté pourrait faire construire un pavillon qui serait loué à l'association support de la MAM.

Une réunion sera prochainement organisée avec les services de la CAF et du département pour examiner les différents aspects du projet et rechercher les financements possibles.

• **Travaux à la mairie**

Le changement des menuiseries interviendra fin juin et le doublage des murs du rez de chaussée sera réalisé en septembre.

L'opération sera financée à 80% par l'Etat

• **Commission de contrôle des listes électorales**

Pour tenir compte des instructions de la Préfecture il est nécessaire de désigner un suppléant à la présidente de la commission Laetitia Brugeat. Maud Bazier est désignée comme suppléante. par ailleurs il convient de procéder au remplacement de Monsieur Albert Borget représentant de l'autorité judiciaire et de désigner un suppléant à Madame Nadine Lescure représentant de l'administration. Des consultations vont être opérées pour proposer des désignations à la préfecture d'ici le 30 juin

• **Commission communale des impôts directs**

Faute de quorum la commission, convoquée à deux reprises, n'a pu siéger cette année. Sur les 12 membres de la commission consultés, 10 ont souhaité ne plus faire partie de cette instance. Des consultations sont en cours pour proposer de nouvelles désignations à la directrice des services fiscaux.

- **Traitement des déchets**

- ✓ Châteauroux métropole étudie un système de contrôle d'accès aux différentes déchetteries de l'agglomération normalement réservées aux habitants de l'agglomération
- ✓ La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) de 2020 impose la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024. Châteauroux métropole a fait le choix du compostage de proximité. Un composteur individuel de 400l va être attribué à chaque foyer disposant d'un jardin d'au moins 50m²

- **Groupe de travail vitesse circulation stationnement**

Le groupe de travail associant des habitants volontaires s'est réuni à trois reprises pour étudier les améliorations pouvant être apportées aux conditions de circulation dans Coings et particulièrement à Céré. Une réunion publique sera organisée le 28 juin pour présenter l'état de la réflexion.

- **Dates à noter**

- ✓ 6 juillet réception élèves de CM2
- ✓ 12 juillet réception lauréats examens
- ✓ 15 juillet feu d'artifice

Fin de la séance du Conseil : 19h45

Le maire

le secrétaire

Jean Tortosa

Jean François Morin